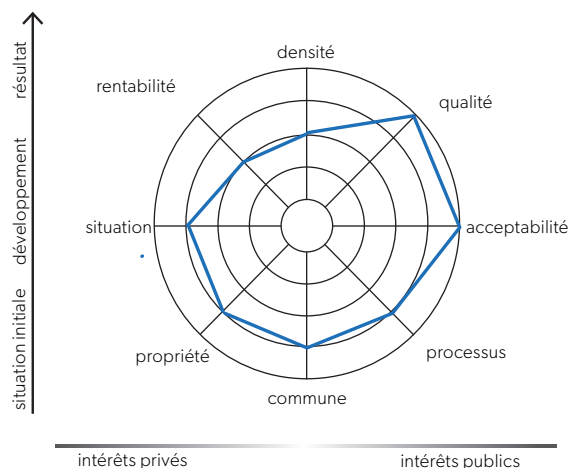


densipedia.ch\_Lens VS

# Patrimoine bâti et zone de rencontre: Lens réaménage son centre

En 2009, la commune de Lens profite de la nécessité de remplacer ses conduites d'eaux souterraines pour entreprendre un projet de revitalisation du centre du village par la même occasion. Durant les travaux de génie civil, la commune fait alors d'une pierre deux coups en réaménageant le parvis de l'église en véritable place de village. La rue qui traversait le centre historique classé au patrimoine ISOS, a également été transformé en une zone de rencontre donnant la priorité à la mobilité douce et mettant en avant les commerces de proximité. Ainsi, apparaît une nouvelle dynamique de village à Lens.



 Impuls Innenentwicklung  
Impulsion Développer vers l'intérieur  
Impulso Sviluppo centripeto



Le centre historique du village fait partie de l'ISOS (Inventaire fédéral des sites suisses dignes de protection). Toutes les photos: S. Veckmans

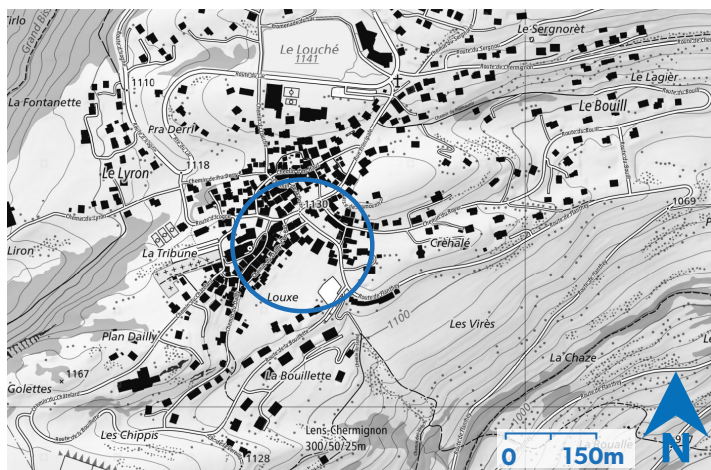
# contexte

Lens est une commune rurale, mais aussi touristique de par son intégration dans le domaine skiable de Crans-Montana. Situé sur le coteau, à mi-chemin entre la plaine du Rhône et la station de ski, le village de Lens a réussi à préserver le patrimoine bâti de son cœur historique, classé comme périmètre ISOS, mais celui-ci ne fonctionne pas réellement en tant que centre de la localité.

En 2009, la commune prend la décision de remplacer les conduites souterraines (eaux usées, claires et potables) qui sont en mauvais état, ainsi que l'électricité et Swisscom, et de poser le gaz. Elle décide également d'accompagner ces travaux de génie civil par un projet de revitalisation du centre du village, matérialisé par le tronçon de la route d'Icogne au plein milieu du centre historique. L'objectif est de réaménager ce secteur afin de réduire le trafic de transit et de créer une zone de rencontre (20 km/h) ainsi qu'une véritable place de village. La commune décide de faire appel à un bureau d'architectes afin de disposer d'un projet de qualité permettant de respecter les caractéristiques du site.

## chiffres clés

- population de Lens: 4'200 (2018)
- Réalisation des travaux: 2010 à 2013
- Surface du site: 21'000 m<sup>2</sup>
- Coûts d'investissement: 7,85 mio CHF
- Niveau de qualité de desserte par les TP: D - faible desserte
- Type de commune OFS: commune rurale touristique périphérique



Situation de l'exemple. Source: Office fédéral de topographie swisstopo

# évaluation

## situation

Village à flanc de coteau dans la vallée du Rhône et chef-lieu de la commune du même nom, Lens se situe à un peu plus de quinze kilomètres au nord-est de Sion, dans la partie inférieure d'un territoire communal qui présente une forte dimension touristique. Sa moitié nord est en effet comprise dans le domaine skiable de Crans-Montana. Le village est accessible en environ trente minutes en voiture et en bus à partir de Sion, et vingt



La zone de rencontre, au cœur du village, a été recouverte par un revêtement de couleur uniforme qui se prolonge sur le trottoir longeant la route principale, créant ainsi un lien entre les deux secteurs centraux, à savoir le centre historique et un deuxième centre plus commercial.

minutes à partir de Sierre, avec toutefois une faible qualité de desserte par les transports publics. Un projet de liaison câblée entre Lens et la plaine, au niveau de l'ancienne gare de Granges, est actuellement à l'étude.

La zone de rencontre, située dans le cœur historique de Lens, a permis de revitaliser le centre en réduisant le transit automobile sur ce tronçon de la route d'Icogne et en créant une nouvelle place de village. Dans cette zone se trouve aussi la maison de commune, un bureau de poste (devant lequel se trouve l'arrêt de bus), une succursale bancaire et deux restaurants. Au sein du village, les habitants-es disposent en outre d'une boulangerie, d'une boucherie, d'une pharmacie, d'un troisième café-restaurant et d'un magasin d'alimentation générale. Ces deux derniers commerces seront bientôt déplacés dans un petit centre commercial, en cours de construction le long de la route principale. L'école primaire se localise également à proximité, tout comme la Fondation Opale, centre d'art dédié à l'art contemporain et aborigène.

## commune

Où la Route d'Icogne mène dans la rue principale, la commune souhaitait accompagner la remise en état des conduites souterraines par un aménagement de qualité en surface. Lens ne possédant pas réellement de place de village digne de ce nom, elle a également profité de ces travaux pour mettre en œuvre un véritable projet de revitalisation du centre du village dont la majeure partie est classée en périmètre ISOS, en tenant compte de ses caractéristiques historiques remarquablement bien conservées.

Le projet datant d'avant la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), la commune n'avait pas encore élaboré de stratégie pour le développement vers l'intérieur, le centre du village étant par ailleurs déjà fort dense. Elle possédait toutefois une sensibilisation au patrimoine bâti. En 1998, elle a procédé à une classification de tous les bâtiments du village, accompagnée de prescriptions ayant pour objectif la préservation et la remise en état de ceux-ci. Dans la zone « Vieux village », des subventions peuvent également être accordées pour garantir la couverture en ardoises naturelles sur les toitures.





La commune a établi des contrats pour toutes les terrasses sur son territoire, prévoyant les mêmes parasols blancs afin de créer une uniformité, ainsi qu'une identité via un logo (« Vivre l'instant »).



Quelques arbres, des bacs de fleurs et des bancs en bois viennent ponctuer l'espace public, et les fontaines, en pierre, ont été rénovées.

### propriété

Le périmètre du projet est constitué par la route communale (Route d'Icoigne) qui traverse le centre du village et par la route principale qui est, quant à elle, cantonale. Le projet concernait donc majoritairement des terrains publics, ce qui a simplifié la mise en œuvre des travaux. Bien que le projet prévoyait de réaménager l'espace public jusqu'aux façades de bâtiments privés, il a requis peu d'expropriations. Les coûts concernant les places privées ont été payés pour moitié par la Commune et pour moitié par les propriétaires privés.

Au niveau de la boulangerie, la route principale présentait un rétrécissement, et vu le caractère dangereux de ce tronçon, le Canton a donné son accord pour y limiter la vitesse à 30 km/h. Par la suite, la boulangerie a déplacé sa porte pour la mettre sur le côté, ce qui a encore augmenté la sécurité des piétons à cet endroit.

### processus

S'agissant au départ de travaux techniques de réfection des conduites d'eaux, la population n'a pas été fortement impliquée dans le processus d'élaboration du projet. La commune a toutefois saisi l'opportunité de ces travaux pour réaliser des aménagements de qualité en lien avec le centre historique, en faisant appel à un bureau d'architectes. Un premier projet a été présenté à l'assemblée primaire, en décembre 2009. Les quelques petits problèmes qui se sont posés ont pu être résolus à l'amiable. La Commune a été à l'écoute de la population et a modifié quelques fois le projet en fonction des demandes.

Le secteur étant localisé dans un périmètre ISOS, le Service immobilier et patrimoine du Canton du Valais a donné son avis sur le rendu final des travaux, et a notamment fait supprimer, dans la zone de rencontre, les bordures de granit qu'il jugeait inappropriées. Les travaux ont également été exécutés de 2010 à 2012 en trois étapes, avec pour objectif d'être le moins préjudiciables pour les commerces du village.

### acceptabilité

Le but de la commune était de réaménager ce tronçon de la route d'Icoigne afin de sortir les véhicules du centre et de le rendre moins favorable au transit automobile, et de créer une nouvelle place de village. La problématique du stationnement avait déjà été traitée en amont du projet

d'aménagement, trois petits parkings de 25 places chacun ayant été construits à l'extérieur du village dans les années '80. La suppression, par la suite, de nombreuses places de stationnement dans le centre lors de la réalisation du projet n'a donc pas suscité de véritable opposition, d'autant qu'il était prévu de les remplacer par des terrasses, et que des places de parc étaient maintenues aux extrémités du tronçon.

Le projet de construction de petit centre commercial, situé le long de la route principale, prévoit en outre un parking à l'arrière de 10 places et un parking souterrain d'une trentaine de places, dont 20 seront vendues aux habitants du centre historique, vu l'absence de places de parc dans celui-ci. Durant la phase d'étude du projet, la commune a également réalisé des expositions pour présenter les différents matériaux possibles de revêtement. La population a donc pu donner son avis et voter concernant les choix esthétiques, ce qui lui a permis de s'identifier au projet.

### densité

L'objectif initial de ce projet était la réfection des conduites souterraines, sur lequel est venu très rapidement se greffer l'objectif de réduire le trafic de transit dans le centre historique et de créer de la qualité en surface. Ce centre, classé dans un périmètre ISOS, était déjà très dense, et la densité bâtie n'a dès lors pas été augmentée.

Le réaménagement qualitatif de l'espace public a eu toutefois un impact sur la densité humaine, car il a incité des propriétaires privés à rénover



La boulangerie a déplacé sa porte pour la mettre sur le côté, ce qui a augmenté encore plus la sécurité des piétons à cet endroit.



Les travaux d'aménagement ont créé une dynamique de revitalisation, et plusieurs anciens bâtiments privés ont été par la suite rénovés.

leur bâtiment, et de nouveaux logements ont été créés dans des constructions existantes. Ce projet a par ailleurs entraîné une meilleure lisibilité de l'accès au centre du village, ce qui permet d'y attirer plus aisément les visiteurs et visiteuses de la fondation Opale.

### qualité

La zone de rencontre, au cœur du village, a été recouverte par un revêtement de couleur uniforme qui se prolonge sur le trottoir longeant la route principale, créant ainsi un lien entre les deux secteurs centraux, à savoir le centre historique composé de l'église, de l'administration et de restaurants, et un deuxième centre plus commercial. Ce revêtement permet également de mieux définir les différents espaces et donne plus de clarté à leur mode d'utilisation, avec un avantage donné à la mobilité douce. Quelques arbres, des bacs de fleurs et des bancs en bois viennent ponctuer l'espace public, et les trois fontaines, en pierre, ont été rénovées. Le vieux tilleul situé au carrefour entre la route d'Icogne et la route principale a par contre dû être abattu, au vu de son mauvais état. Un nouvel éclairage a également été mis en place, ainsi qu'une nouvelle signalétique des bâtiments publics. Le parvis de l'église, qui était en pente, a été refait et mis à niveau pour en faire une place et permettre aux restaurants d'y aménager leur terrasse, ce qui a insufflé une nouvelle convivialité au centre. La commune a par ailleurs établi des contrats pour toutes les terrasses sur son territoire, prévoyant les mêmes parasols blancs afin de créer une uniformité, ainsi qu'une identité via un logo (« Vivre l'instant »). Le projet a en outre revalorisé le patrimoine bâti. Les travaux d'aménagement, qui ont amélioré la qualité de l'espace public, ont créé une dynamique de revitalisation, et plusieurs anciens bâtiments privés ont été par la suite rénovés.

### rentabilité

L'ensemble des travaux (remplacement des conduites d'eaux, aménagements de génie civil, mobilier urbain et signalisation, nouvel éclairage public) ont coûté à la commune environ 7,85 millions de francs. Le montant

peut paraître élevé, mais la commune s'est donné les moyens pour réaliser des aménagements de qualité.

Ces investissements publics ont par ailleurs engendré des retombées économiques privées. Plusieurs propriétaires ont en effet entrepris des travaux de rénovation de leur habitation située le long des voiries réaménagées. Le projet a également eu un impact positif sur les commerces, principalement les restaurants puisque les terrasses les ont rendus plus attractifs.

## résumé

Alors que la commune devait remplacer les canalisations souterraines dans le village de Lens, elle a saisi cette opportunité pour réaliser en surface un projet d'aménagement de qualité afin de revitaliser son centre historique, dont le patrimoine bâti était par ailleurs fort bien conservé. La rue qui le traversait a été transformée en une zone de rencontre, donnant la priorité à la mobilité douce et réduisant ainsi le trafic de transit. Le réaménagement du parvis devant l'église a permis de la création d'une réelle place de village, sur laquelle les deux restaurants ont pu établir leur terrasse, amenant ainsi une nouvelle convivialité dans cet espace.

---

### points forts selon l'avis d'EspaceSuisse

- Alors que la commune devait réaliser des travaux techniques, elle a saisi l'opportunité de repenser l'espace public et de réaliser une véritable place de village.
- Le centre historique du village a été revalorisé, et la route, favorable au départ au trafic de transit, privilégie désormais la mobilité douce.
- La commune a réaménagé l'espace public de manière à soutenir concrètement les commerçants locaux en leur accordant plus de place.

### informations supplémentaires

2009. Présentation du projet d'aménagement du centre de Lens à l'assemblée primaire. Commune de Lens.

2012. Rapport de présentation publique du projet. Nomad architectes valais sàrl. Lens.